

IV) La 3^e étape : 1992 Le Traité de Maastricht

Le Traité de Maastricht est signé aux Pays-Bas par les 12 pays qui forment à cette date la CEE. Ce traité est très important, car il donne naissance à l'Union européenne. La CEE était avant tout une union commerciale et économique. L'UE veut approfondir la coopération entre les pays européens en mettant davantage de domaines en commun, pour devenir une union politique en plus de l'union économique qui reste importante.

Concrètement, le Traité de Maastricht prévoit :

- le maintien de l'union économique et commerciale (libre circulation des marchandises, politique agricole commune...)
- la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'UE (suppression des frontières intérieures)
- une union monétaire, avec la création d'une monnaie unique européenne, l'euro, effectivement mis en circulation en 2002.
- une citoyenneté européenne : tous les citoyens d'un pays membre deviennent citoyens européens, ce qui leur donne des droits supplémentaires, comme celui de pouvoir travailler et s'installer dans un autre pays de l'UE, et d'y voter à certaines élections.
- une politique étrangère et de sécurité commune
- une plus grande coopération entre les pays dans les domaines de la police et de la justice

En France, les citoyens ont été consultés par référendum : on les a fait voter, en leur demandant de répondre si oui ou non ils acceptaient que la France fasse partie de l'UE. Le oui a eu la majorité des votes.

De nouveaux élargissements ont eu lieu, pour arriver jusqu'à 28 pays membres en 2013. Depuis 2020, ils ne sont plus que 27, puisque le Brexit a abouti au départ du Royaume-uni.